

DÉCISION DU MAIRE

N° D_2022_39

Modification d'un marché de travaux

Le Maire de Saint-Léger-de-Linières,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération en date du 22 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2123-1, L2194-1 à L2194-3 et **R.2194-8** du Code de la commande publique ;

Considérant les travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la transformation d'un commerce en bibliothèque ;

DÉCIDE :

Article 1 : Le marché attribué à la société ATEBI (lot 9) est modifié comme suit :

Montant initial du marché : 30.150,89 € HT

Modification : 2.732,28 € HT

Nouveau montant : 32.883,17 € HT

Article 2 : La décision D_2022_37 est retirée.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

à Saint-Léger-de-Linières
le 17 novembre 2022,

Le Maire

Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le 18/11/2022

ID : 049-200082550-20221117-D_2022_39-CC